

ASSOC.PROTECTION DEFENSE DE L'ENVIRONNEMENT DE BOURG FIDELE

VERDICT AU TGI DE CHARLEVILLE MEZIERES, LE 25 AVRIL 2005.

Plomb et métaux lourds : la reconnaissance d'atteintes environnementales, et sanitaires .

Le jugement rendu le 25 avril 2005 par le TRIBUNAL CORRECTIONNEL de CHARLEVILLE MEZIERES qui condamne METAL BLANC à 100.000 euros d'amende pour pollution de l'environnement , indemnise les parties civiles, à hauteur de 577.000 euros, de dommages et intérêts, ordonne une provision, et une expertise pour un cas de cancer, et met sous surveillance l'entreprise, pour une durée de 5 ans.

Le jugement rendu souligne à quel point le combat mené par notre association était légitime, et indispensable.

Le jugement du Tribunal correctionnel de Charleville Mézières est remarquable, en ce qu'il pose le principe de la responsabilité pénal de la société Métal Blanc, à laquelle est imputée la charge de l'indemnisation de toutes les conséquences de la pollution, qu'il s'agisse :

- des atteintes à la santé, saturnisme et cancers, notamment,
- des pertes d'exploitations pour les fermiers,
- de la dépréciation des biens immobiliers, due à la dégradation de l'environnement,
- du préjudice d'agrément des riverains,
- des maladies, atteignant la faune, et le bétail.

La mise sous surveillance de l'usine pour 5 ans constitue un appel au renforcement de la vigilance des riverains, à laquelle l'association est déterminée à répondre. Huit années de combat ont permis d'arriver à cette victoire, même si notre association n'est indemnisée que à la hauteur de ...1 euros!. Notre association ira en appel, comme certaines parties civiles, estimant que la gravité de leur cas n'est pas en rapport avec les dédommagements accordés. D'autres parties civiles s'estiment satisfaites, à ce sujet.

C'est notre bénévolat, notre détermination, notre prise de conscience de l'extrême dangerosité des métaux lourds qui a permis d'arriver à cette victoire, malgré le laxisme ambiant généralisé, et malgré le manque de transparence, de la part des élus locaux, de l'administration, et bien entendu, de certains dirigeants de l'usine. Nous avons dû investir de notre poche, jusqu'au dernier euro, sans moyens, le travail bénévole de notre association et ses dépenses doivent être reconnus.

Contact : Denise SCHNEIDER. 03.24.54.90.84. Mail denise.schneider@wanadoo.fr